

CONTRAT D'ETUDES 2017

CERTIFICAT EN COMMUNICATION JURIDIQUE INTERCULTURELLE

Entre :

L'ISIT, 23 avenue Jeanne d'Arc 94110 ARCUEIL

Et l'étudiant(e) d'autre part

1 – FRAIS D'INSCRIPTION :

- Formation en communication juridique interculturelle : 2 400 euros par chèque à l'ordre de l'ISIT

2 - INSCRIPTION :

L'inscription est ferme et définitive dès la remise du dossier complet comprenant :

- le présent contrat signé par l'étudiant, accompagné du règlement.
- le justificatif d'inscription à la Sécurité Sociale
- Le règlement

et après acceptation de la candidature.

3 - ANNULATION :

L'inscription peut être annulée par lettre recommandée dans un délai maximum de quinze (15) jours suivant la signature du contrat. L'ISIT s'engage alors à rembourser les sommes déjà versées diminuées de 500 euros à titre de dédit.

Passé ce délai de quinze (15) jours ou si l'annulation intervient après le début des cours, les frais de scolarité demeurent exigibles. Si l'étudiant interrompt sa formation en cours d'année, les sommes déjà versées demeurent acquises à l'ISIT.

4 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Dans le cadre de la loi « informatique et liberté », seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations concernant l'étudiant et sa famille et pour lesquelles ceux-ci disposent d'un droit d'accès et de rectification.

5 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

L'ISIT s'engage à assurer avec efficacité la formation proposée.

L'étudiant s'engage à régler l'intégralité des frais de scolarité définis au 1^{er} paragraphe.

6 - ENGAGEMENTS :

L'ISIT reconnaît avoir reçu la somme de : euros par chèque bancaire.

Fait en deux exemplaires originaux
A Arcueil, le

Signatures :

Pour l'ISIT

L'étudiant (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)